



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 13 avril 2012

N° 618

Le lancement par Eurex d'un nouveau produit financier sur la dette française ne requiert pas l'autorisation de Bercy

A la suite de plusieurs déclarations trompeuses et inexactes, François BAROIN, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, apporte des éléments de clarification sur la récente initiative d'une plateforme boursière de créer un nouveau contrat dérivé « future » sur les obligations assimilables du Trésor (OAT). Il précise qu'il existe déjà des contrats à terme sur les titres souverains d'autres grands pays émetteurs (Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Italie).

François BAROIN rappelle que la décision par un opérateur privé étranger de lancer un contrat dérivé sur la dette française ne requiert pas d'autorisation préalable par une autorité de régulation française ou européenne. L'Agence France Trésor, placée sous son autorité, ne dispose donc d'aucun pouvoir d'autorisation ou d'interdiction concernant l'initiative d'une plateforme boursière privée de lancer un nouveau produit financier.

François BAROIN rappelle également que l'Autorité des marchés financiers, en tant qu'autorité compétente pour lutter contre les manipulations et abus de marché sur les titres français ou de sous-jacent français, aura accès aux données relatives aux transactions concernant ces nouveaux produits et veillera au strict respect de la réglementation.

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN :

Pauline HELOT et Aurore MOUYSSET

Conseillers chargés de la communication et de la presse – 01 53 18 42 96